

Guide Fiscal du Patrimoine – 2023 / Impôt sur le revenu



Barème d'imposition 2023 sur revenus 2022

Tranches	Taux	Calcul Rapide
Jusqu'à 10 777 €	0%	-
De 10 778 € à 27 478 €	11%	(RNGI x 0,11) - (1 185,47 x N)
De 27 479 € à 78 570 €	30%	(RNGI x 0,30) - (6 406,29 x N)
De 78 571 € à 168 994 €	41%	(RNGI x 0,41) - (15 048,99 x N)
Au-delà de 168 994 €	45%	(RNGI x 0,45) - (21 808,75 x N)

Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus (CEHR)

Fraction du revenu fiscal de référence	Taux applicable	
	Personne seule	Couple soumis à imposition commune
Jusqu'à 250 000€	0%	0%
De 250 001€ à 500 000€	3%	0%
De 500 001€ à 1 000 000€	4%	3%
Au-delà de 1 000 000€	4%	4%

Réductions et Crédits d'impôt

Taux et plafonds

Dons effectués en 2022 aux organismes d'aide aux personnes en difficultés	Taux: 75% Maxi: 552€ mais porté à 1 000€ suite à majoration
Dons aux œuvres d'intérêt général, d'utilité publique, aux partis politiques et aux candidats aux élections	Taux: 66% Maxi : 20% du revenu imposable
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans	Taux: 50% Maxi: 3 500€ de dépenses
Enfants à charge poursuivant leurs études	Collège: 61€
	Lycée: 153€
	Enseignement supérieur: 183€
Frais de comptabilité et d'adhésion à un CGA ou à une association agréée (prise en compte à hauteur de 2/3 de la dépense)	Taux: 10% Maxi: 915€

Plafonds 2023

Charges concernées	Minimum	Maximum
Abattement de 10% pour les frais pro des salariés	472 €	13 522 €
Abattement de 10% sur les pension (par foyer fiscal)	422 €	4 123 €
Avantage max lié au quotient familial (par demie part)	-	1 678 €
Pension alimentaire enfant majeur	-	6 368 €
Pension alimentaire un enfant majeur vivant sous le toit des parents et acquittée en nature	-	3 786 €

